

PROCES-VERBAL SUCCINCT DE LA SÉANCE
du Mercredi 14 juin 2017

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2017 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 15 mars 2017.

II. Finances :

2.1. Attribution du marché de transport scolaire :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le marché de transport scolaire et périscolaire a été remis en concurrence. La Commission d'appel d'offres s'est tenue le 29 mai. Une négociation des prix avec l'ensemble des candidats s'en est suivie. La société SAVAC/Les Cars Jouquin a produit l'offre la mieux disante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution du marché de transport scolaire à la société SAVAC/Les Cars Jouquin pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2017 et autorise Madame le Maire à signer les actes afférents au marché.

2.2. Revalorisation indiciaire des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'indemnité versée par la commune au maire et adjoints est un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique. Jusqu'au 1^{er} janvier 2017 cet indice brut terminal était porté à 1 015 points. Une revalorisation de la grille indiciaire à compter du 1^{er} janvier 2017 a porté cet indice maximal à 1 022 points. Il est proposé pour fixer la rémunération des élus de retenir le seul critère d'indice brut terminal de la fonction publique, sans préciser le montant, afin de ne pas délibérer à chaque réévaluation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote l'attribution des indemnités de fonction au maire et ses adjoints suivantes :

- Madame Christiane BARODY-WEISS, maire : 35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Monsieur Emmanuel FELTESSE, 1^{er} adjoint : 20,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Madame Patricia SICARD-FUCHS, 2nd adjoint : 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Monsieur Didier LESUR, 3^{ème} adjoint : 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Madame Soëzic MELLET-CANOT, 4^{ème} adjoint : 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Monsieur Grégoire HEUDES, 5^{ème} adjoint : 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

III Urbanisme :

3.1 Demande de délégation de l'exercice du droit de préemption urbain simple et renforcé auprès de l'EPT Grand Paris Seine Ouest :

Madame le Maire rappelle que le droit de préemption urbain a été transféré à l'EPT Grand Paris Seine Ouest en application de l'article 102 de la loi n° 2017-86 du 26 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de l'EPT Grand Paris Seine Ouest la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain simple et renforcé sur les zones définies par les délibérations du 27 novembre 1987 et du 11 décembre 2012 à l'exclusion des emplacements réservés en vue de la réalisation de programmes de logements définis par le Plan local de l'Urbanisme.

IV. Gestion du domaine public :

4.1 Transfert à la société COVAGE 92 de l'autorisation d'occupation du domaine public par Numéricâble :

Le Conseil départemental a cédé ses infrastructures de communication à la société COVAGE 92. Ces infrastructures occupent plusieurs points du domaine public dans le département, notamment à Marnes-la-Coquette où le « nœud de raccordement » est implanté au 2, rue Jean Minaud. Cette occupation fait l'objet d'une convention qui prévoyait le versement d'une redevance de 20 € par mètre carré, pour une surface occupée de 38m². Cependant les services du Domaine ont estimé le loyer annuel au 2, rue Jean Minaud à 1254 € par an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de France Domaine et autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société COVAGE 92 à condition que la redevance annuelle soit fixée à 1 254 € par an.

4.2 Avenant convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à l'EPT Grand Paris Seine Ouest pour l'aménagement de la place de la mairie :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'opération d'aménagement de la place de la Mairie inclue la réalisation d'un plateau surélevé sur la rue Schlumberger, devant la mairie et l'église Ste Eugénie. Cette opération permettra de réduire de façon significative la vitesse de circulation des véhicules dans le centre bourg, aux abords de la place qui sera elle-même, transformée en « zone de rencontre » caractérisée notamment par une limite de vitesse à 20 kilomètres/heure.

De même les cinq candélabres situés devant la mairie et l'église seront changés par des dispositifs neufs offrant un éclairage plus puissant.

La maîtrise d'ouvrage sera réalisée par l'EPT Grand Paris Seine Ouest. Le coût estimatif de cette opération est de 144 649,19 € HT, ainsi décomposé :

- Travaux de plateau surélevé : 124 743,33 € HT,

- Maîtrise d'ouvrage plateau surélevé : 8 126,00 € HT,
- Remplacement de l'éclairage public : 10 675,00 € HT,
- Plus-value maîtrise d'œuvre parking : 1 104,81 € HT.

Le Conseil municipal approuve l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Etablissement Public territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'aménagement de la Place de la Mairie et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

V. Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil municipal approuve le tableau des effectifs suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Temps complet</u>
<u>Filière administrative</u>	. 1 Attaché, . 1 Rédacteur, . 1 Adjoint Administratif Principal, . 2 Adjoints Administratif (dont 1 seul pourvu).
<u>Filière technique</u>	. 2 Adjoints techniques (faisant fonction d'ATSEM)

<u>Contractuels :</u>	<u>Temps non complet (durée annuelle inférieure à 1607 heures par an)</u>
	. 1 agent de service pour 37 heures hebdomadaires, . 6 agents de service pour 8 heures hebdomadaires.

III. Questions diverses :

Madame le Maire donne lecture des décisions suivantes :

- Décision n° 2017-37 : travaux d'archivage pour un montant de 3 360,60 € TTC, par la société «ARKEAWEB»,
- Décision n° 2017-40 : travaux annuels d'entretien des espaces verts de la coulée verte du stade de la Marche pour un montant de 9 504 €, par l'association «Espaces»,
- Décision n° 2017-41 : acquisition de batteries destinées à l'alimentation des caméras de vidéoprotection sur l'avenue Pasteur, pour un montant de 3 804 € TTC, à la société « INEO INFRACOM »,
- Décision n° 2017-44 : spectacle pyrotechnique par la société «Eurodrop» pour un montant de 4 500 € TTC,
- Décision n° 2017-45 : travaux sur la centrale de traitement d'air du bâtiment des Hirondelles pour un montant de 1 165,75 € TTC, par la société «Solutherm»,
- Décision n° 2017-48 : travaux de peinture des couloirs et classes de l'école Marche pour 18 819,60 € TTC par la société « SD Habitat »,
- Décision n° 2017-56 : diagnostic qualité de l'air intérieur dans les écoles pour un montant de 4 704 € TTC, par la société « Veritas »,
- Décision n° 2017-89 : travaux de remplacement de couverture et d'isolation thermique à l'école de la Marche pour un montant de 59 130 € TTC, par la société « Meniger ».

Madame MELLET-CANOT se félicite du succès du déjeuner des aînés, qui s'est tenu le lundi 12 juin. Elle rappelle la Fête de la St Jean prévue le samedi 24 juin ainsi que le pot des nouveaux arrivants le vendredi 8 septembre et le vide-greniers le 17 septembre 2017.

Monsieur Grégoire HEUDES évoque l'avancement du dossier de la résidence destinée à accueillir les personnes âgées au 9 rue Yves Cariou. Cette réalisation nécessite une modification du Plan Local de l'Urbanisme à laquelle travaille l'EPT Grand Paris Seine Ouest en collaboration avec le service d'urbanisme de Ville d'Avray. A cette occasion, Madame le Maire tient à remercier les agents de Ville d'Avray chargés de la pré-instruction du permis de construire de la résidence pour la précision du travail effectué. Cette analyse, en amont, permettra de déterminer les modifications à apporter au PLU afin que la résidence puisse être édifée en toute conformité avec la réglementation du droit des sols à Marnes-la-Coquette.

Madame le Maire se réjouit par ailleurs de la qualité du programme en cours d'achèvement par Hauts-de-Seine habitat au 7bis/ter rue Yves Cariou. Le choix des matériaux employés par le constructeur laisse présager la livraison (courant avril 2018) d'un ensemble immobilier remarquable tant par les éléments qui le composent que par la vue qui sera offerte aux futurs occupants.

Madame de MENDONÇA relate le déroulement de la journée « découverte de nos jardins », le 11 juin, dans le Domaine de la Marche.

Laurence GAUCHERY relaie la gêne ressentie par certains riverains suite à l'abrogation de l'arrêté autorisant le brûlage des déchets verts sur la commune. Madame le Maire rappelle qu'il est possible d'apporter les déchets de jardin à la déchetterie de la gare tous les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois. De même les coordonnées d'un prestataire privé ont été présentées dans la revue municipale.

Madame le Maire informe par ailleurs qu'un Conseil municipal exceptionnel se tiendra le vendredi 30 juin 2017 à 8 heures en vue de la désignation des représentants de la ville au sein du collège de grands électeurs appelés à participer, à la rentrée, au renouvellement partiel du Sénat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.



Le Maire,
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest,


Christiane BARODY-WEISS